



Procès Verbal de réunion du conseil de direction 18/12/2018

L'an deux mille dix huit et le dix huit du mois de décembre, à 08h30, s'est réuni le conseil de direction, au niveau de la faculté des sciences de la nature et de la vie, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'université.

Ordre du jour :

- Bilan pédagogique et comptable des inscriptions 2018/2019.
- Examens du premier semestre.
- Gestion de la ferme expérimentale.
- Démarrage des cours des écoles doctorales.
- Assiduité et ponctualité du personnel.
- Divers.

Etaient présents :

- | | |
|--|---|
| - Mr ADNANE Ahmed | Vice-recteur chargé la formation supérieure du premier et deuxième cycle,
La formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation. |
| - Mr BENMERIEM Khaled | Vice recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherches scientifiques et la formation supérieure de post graduatic |
| -Mr CHENNINI Abderrahmane | Vice recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation de la communication et des manifestations scientifiques. |
| -Mr DRISS Miloud | Vic recteur de développement et de la prospective et de l'orientation. |
| - Mr BETTOUMI Benaoumeur | Secrétaire Général. |
| -Mr Boughoufala Ouadhane | Représentant du doyen de faculté des sciences sociales et humaines. |
| - Mr YAKOUR Ahmed | Représentant du doyen de la faculté des sciences économiques, sciences Commerciales et Sciences de gestion. |
| - Mr MESSAOUDI Rachid | Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques. |
| - Mr BELABID Lakhdar | Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie |
| - Mr BOUCHEKARA Mohamed | Doyen de la faculté des sciences et technologie. |
| - Mr SEDDAR Noureddine | Doyen de la faculté des Lettres et des langues. |
| -Mr YAHIAOUI Ahmed | Doyen de la faculté des sciences exactes. |
| - M ^{me} Sebbane Mounia Aicha | Responsable du CEIL. |

Après une allocution de bienvenue, le conseil entame les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Bilan pédagogique et comptable des inscriptions 2018/2019:

En abordant ce point il a été constaté une discordance entre les recettes générées par les droits d'inscriptions et le nombre des étudiants inscrits ; devant cette situation, les décisions suivantes ont été prises :

- Un délai d'une semaine est accordé, pour arrêter le nombre définitif des inscrits tout palier confondu.
- Dernier délai pour l'inscription des doctorants est fixé au 27 Décembre 2018, elle se fait au niveau de l'agent comptable de l'université.
- Les vices doyens de la post-graduation sont appelés à finaliser les dossiers des doctorants dans les plus brefs délais en collaboration avec les enseignants concernés.
- Les étudiants qui se présentent aux facultés, une semaine avant le début des examens, seront déclarés exclus.
- Les étudiants ayant enregistré plus de cinq (05) années en licence ou trois (03) années en Master, seront exclus et proposés à la commission pour une éventuelle réorientation.
- Les enseignants ne doivent pas refuser les étudiants disposant d'une attestation d'inscription. Leur exclusion sera traitée au niveau des CPC.
- Les dossiers des étudiants proposés à la réorientation, seront traités la fin du mois de Juin. Une application sera introduite dans le logiciel de la gestion de la scolarité dans ce sens.
- Pour les dossiers de masters, les commissions se réuniront le mois de Juin pour le traitement des dossiers relevant des 80%, des étudiants de l'établissement et seront inscrits entre le mois de Juin et Juillet 2019.
- Les procès verbaux de délibérations, doivent contenir toutes les informations utiles.

2- Examens du premier semestre:

Mis à part les facultés des sciences et technologie et sciences exactes, ainsi que les Masters qui débiteront après les vacances d'hiver, soit le 6 Janvier 2019 tous les autres examens ont démarré durant la période comprise entre le 05/12/2018 et le 20/12/2018.

Après avoir entendu les doyens des facultés qui ont relevé certains problèmes rencontrés, il a été décidé ce qui suit :

- A l'exception, des vices doyens, et des chefs de départements, tous les autres enseignants, y compris ceux occupant, un poste organique ou un poste fonctionnel (responsable du domaine, filière ou spécialité, présidents des CSD, présidents des CSF..), doivent participer à la surveillance des examens.
- L'enseignant doit contrôler la carte des étudiants avant le début de chaque examen, à défaut d'une pièce d'identité, l'étudiant lui sera interdit de passer l'examen. Une note de service doit être affichée à l'entrée de toutes les salles d'examen et des amphithéâtres.
- Aucun étudiant ne sera ajouté par l'enseignant sur la liste des étudiants établie par l'administration.
- Les chefs de départements et leurs adjoints doivent veiller au bon déroulement des examens.
- Les étudiants concernés par des dettes doivent passer les examens dans des salles réservées à cet effet.
- Tous les enseignants doivent encadrer des mémoires de master, l'administration de la faculté doit s'assurer de l'équilibre entre tous les enseignants lors de la distribution des sujets de mémoire.

- Les enseignants exerçant dans des facultés autres que leurs facultés de spécialité ouvrent droit à des encadrements de mémoire de Master, soit dans sa faculté d'origine, soit dans la faculté où il enseigne.
- Les sujets de mémoires doivent être déposés au niveau de l'administration, les intitulés sont alors affichés, et le choix se fera selon l'ordre de mérite de l'étudiant.
- Introduire les bases de données de 1^{ère} année dans le progrès.
- Les délibérations se feront par le logiciel confectionné par l'université.

3- Gestion de la ferme expérimentale :

Pour permettre à la faculté de se concentrer entièrement à l'aspect pédagogique, il a été décidé de confier la gestion administrative de la ferme au secrétariat général de l'université ; dans ce contexte les décisions suivantes ont été arrêtées:

- Mettre en place des équipes de travail composées de plusieurs enseignants.
- Chaque équipe de travail, doit élaborer son propre programme d'action.
- Coordonner les actions avec des enseignants de Génie mécanique et d'hydraulique, le doyen de la faculté des sciences et technologie est chargé de la désignation de ces enseignants.
- Proposer des projets de fin d'études en Master et licence.

4- Démarrage des cours des écoles doctorales :

Le démarrage des cours est prévu le 06/01/2019 pour toutes les spécialités, les emplois du temps nominatifs, doivent être communiqués au vice rectorat de la post graduation, d'autres mesures ont été prises, à savoir :

- Surveiller, l'assiduité et le nombre des absences des doctorants.
- Les emplois du temps seront contrôlés et strictement respectés.
- Les modules de spécialités doivent être assurés par des enseignants de rang magistral.
- Affichage des emplois du temps sur le site de l'université et des facultés.
- Les séances qui se dérouleront au niveau du CEIL, seront communiqués aux facultés.
- Report du module relatif à l'anglais technique pour l'année prochaine.

5- Assiduité et ponctualité du personnel :

Monsieur le Recteur a insisté sur l'obligation de respecter les horaires réglementaires du travail, messieurs les doyens ont été instruits pour l'application stricte de cette décision. Des visites inopinées seront effectuées, et les absences seront sévèrement punies.

6- Divers :

Après un tour de table, et un échange de propositions, il a été décidé ce qui suit :

- Des visites seront effectuées au niveau des laboratoires de recherches, où seront présents le vice recteur de la post graduation et la recherche scientifique, le vice recteur des relations extérieures ainsi que le doyen concerné.
- Etudier la possibilité d'affectation des ingénieurs auprès des laboratoires.
- Messieurs les vices doyens de la post graduation, doivent exercer pleinement les prérogatives qui leur seront attribuées par la réglementation et les missions qui leur sont confiées.
- Programmation des réunions de concertation et de dialogue avec l'ensemble des partenaires sociaux (syndicats, associations étudiantes).

- Les activités des organisations estudiantines seront décentralisées au niveau des facultés. Une réunion présidée par le secrétaire général de l'université sera organisée après les vacances pour le choix des facultés.
- Pour le bulletin d'informations, un délai d'une semaine est accordé aux facultés pour la transmission des résumés des activités à la cellule de communication.
- Provoquer des réunions des conseils des facultés pour cerner les problèmes et trouver les solutions appropriées, ces conseils seront tenus juste après le conseil de direction. Une copie des procès verbaux doit être transmise au rectorat au plus tard une semaine après la tenue du conseil.
- Pour le problème de l'électricité au niveau de la faculté SNV, l'entreprise entamera les travaux durant les vacances.
- Pour la proposition émise par le doyen de la faculté sciences et technologie relative à la création de nouveaux départements, il lui a été demandé de remplir les canevas élaborés par le ministère de tutelle et présenter le dossier lors du prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fût levée à 13H30.

Le Recteur

